

XV

DES GRANDES VOIES CORRESPONDANTES

Paris, 29 janvier 1870.

L'ITALIE, L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE.

On a discuté souvent sur le développement commercial que prendraient les ports de la Méditerranée après le percement de l'isthme de Suez.

Les uns ont indiqué Marseille comme devant absorber une partie de ce nouveau commerce.

Les autres pensent que c'est, au contraire, Brindisi qui aura exclusivement ce privilège.

C'est là une question importante pour la France, car il s'agit de détourner ou de prendre en partie les marchandises à destination de l'Angleterre, la Belgique, la Prusse, la Bavière, l'Autriche.

Aussi pour traiter une pareille question, avons-nous cru qu'il était de notre devoir de faire pour Brindisi ce que nous avons fait pour l'isthme de Suez, c'est-à-dire nous rendre en Italie, inspecter, étudier, nous renseigner.